

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026\_35-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-35

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

#### Objet : Désignation des délégués « Elus Référents Sécurité Routière »

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES** : Mme Maud SIMONNOT

**Secrétaire de séance** : Mme Katy VERA

Monsieur le Maire rappelle que la désignation d'un Elu Référent Sécurité Routière (ERSR) est demandée par Monsieur le Préfet.

Cet élu est le relai entre la coordination sécurité routière de la Préfecture et la commune de Colpo.

Grâce à la bonne coopération entre les communes et la coordination sécurité routière, de nombreuses actions sont mise en place notamment : « voir et être vu » ; « opération SAM », « prêt de piste vélos » etc..

Deux candidatures sont proposées :

- Monsieur Franck JOSSO, en qualité de membre titulaire ;
- Monsieur Freddy JAHIER en qualité de membre suppléant

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- **DESIGNE** Monsieur Franck JOSSO comme élu référent sécurité routière titulaire et Monsieur Freddy JAHIER en qualité de membre suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

